

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-029

Séance du 23 avril 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-TROIS AVRIL À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2024.

Présents : CHARVET Aurélien, CAVILLON Hervé, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Reprise de la boulangerie-pizzeria : cahier des charges et perspectives.

M. le Maire confirme à l'assemblée la réalisation d'un état des lieux du local commercial et du logement attenant suite à la demande de résiliation du bail commercial de M. Robert GUILLERMET, gérant de la société « Histoire d'Ain Vert ».

M. le Maire propose de lancer la procédure d'appel à candidature pour la reprise du commerce et présente le projet de cahier des charges.

Après débat, M. le Maire propose de fixer la date limite de retour des réponses des candidats au 30 mai 2024 et le montant de location de la licence IV à 15 € par mois.

M. le Maire propose que la publicité de cet appel à projet soit faite par article de presse, sur PanneauPocket, sur le site internet de la commune et par un envoi papier ou mail aux candidats qui se sont déjà manifestés.

Grand Bourg Agglomération se charge également de diffuser le document aux services création de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Si cela est possible, le document sera également mis en ligne sur les réseaux sociaux de Grand Bourg Agglomération qui touchent le grand public.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de valider l'appel à candidature avec une date limite de réponse au 30 mai 2024 et un montant de mise à disposition de la licence IV de 15 € par mois avec revalorisation les années suivantes ;

DEMANDER que la publicité de l'appel à candidature soit faite par voie d'article de presse, sur PanneauPocket, sur le site internet ainsi que par messagerie ou courrier pour les candidats s'étant déjà manifestés ;

AUTORISER Grand Bourg Agglomération à diffuser cet appel à candidature auprès de la Chambre du Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et sur les réseaux sociaux de Grand Bourg Agglomération ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de valider l'appel à candidature avec une date limite de réponse au 30 mai 2024 et un montant de mise à disposition de la licence IV de 15 € par mois avec revalorisation les années suivantes ;

DEMANDE que la publicité de l'appel à candidature soit faite par voie d'article de presse, sur PanneauPocket, sur le site internet ainsi que par messagerie ou courrier pour les candidats s'étant déjà manifestés ;

AUTORISE Grand Bourg Agglomération à diffuser cet appel à candidature auprès de la Chambre du Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et sur les réseaux sociaux de Grand Bourg Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 23 avril 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

